

## LETTRE D'ACCORD ENTRE LE PNUD ET LE GOUVERNEMENT POUR LA FOURNITURE DE SERVICES D'APPUI

Monsieur le Ministre,

1. J'ai l'honneur de me référer aux consultations qui ont eu lieu entre les représentants du Gouvernement du Niger (ci-après dénommé « Gouvernement ») et les représentants du PNUD concernant la fourniture par le bureau du PNUD au Niger d'un appui au projet *N°00045139 du projet – Renforcement des capacités locales pour la réalisation de l'OMD 5 à travers la coopération Sud/Sud*, au titre de l'exécution nationale. Le PNUD et le Gouvernement conviennent, que le bureau du PNUD au Niger fournisse les services décrits ci-dessous à la demande du Gouvernement par l'intermédiaire de son agent d'exécution désigné dans le Plan de Travail Annuel.

2. Le bureau du PNUD au Niger fournit des services d'appui à l'exécution, notamment une assistance pour l'établissement de rapports et le paiement direct. En fournissant ces services d'appui, le bureau de pays doit veiller à renforcer la capacité de l'agent d'exécution afin de lui permettre d'entreprendre ces activités directement. Les frais engagés par le bureau du PNUD dans la prestation de ces services d'appui sont imputés au budget d'administration du Bureau.

3. En outre, le bureau du PNUD fournira, à la demande de l'institution désignée des services d'appui pour la réalisation :

- a) VLA (indemnités de subsistance mensuelle) des 10 VNU internationaux et 10 VNU nationaux ;
- b) Echanges d'expériences et autres rencontres – DSA pour les VNU internationaux et les représentants du Ministère de la Santé Publique et de la Direction Régionale de la Santé Publique ;
- c) Achat de petits équipements et consommables pour le stock de sécurité des VNU Chirurgiens ;
- d) Formation Soins Obstétricaux Néonataux d'Urgence (SONU) dont les DSA des VNU ;
- e) Appui administratif et logistique ;
- f) Missions de suivi des VNU sur le terrain ;
- g) Mise en conformité du PTA avec les procédures PNUD (sécurité, communication, gender marker et GRAR).

4. Le bureau de pays du PNUD assure l'achat des biens et services et le recrutement du personnel affecté au programme ou projet conformément aux règlements, règles, politiques et procédures du PNUD. Les services d'appui décrits au paragraphe 3 ci-dessus doivent être détaillés à l'annexe au document d'appui au programme ou descriptif de projet, sous la forme figurant à l'appendice ci-joint. En cas de changement des conditions applicables aux services d'appui fournis par le bureau de pays pendant la durée du programme ou projet, l'annexe est révisée par accord mutuel entre le Représentant Résident du PNUD et le Ministère de la Santé Publique.

5. Les dispositions pertinentes de l'accord de base du 02 Mai 1977 entre le Gouvernement du Niger et le PNUD, et du CPAP 2009-2013 signé le 25 mars 2009, y compris les dispositions concernant les privilèges et immunités, sont applicables à la fourniture de ces services. Le Gouvernement conserve la responsabilité d'ensemble de l'exécution nationale du programme ou projet par le biais de l'agent d'exécution désigné. La responsabilité du bureau de pays du PNUD se limite à fournir les services d'appui définis dans l'annexe au Plan de Travail Annuel.

6. En cas de réclamations ou de litiges découlant de la fourniture des services d'appui par le bureau du PNUD conformément à la présente lettre, les dispositions pertinentes de l'accord de base type s'appliquent.

7. Les modalités de recouvrement des coûts par le bureau du PNUD au Niger en rapport avec la fourniture des services d'appui décrits au paragraphe 3 doivent être précisées dans le Plan de Travail Annuel.

8. Le Bureau du PNUD au Niger présente des rapports d'activités sur les services d'appui fournis et rend compte des dépenses remboursées, selon que de besoin.

9. Les présents arrangements ne peuvent être modifiés que d'un commun accord entre les parties.

10. Si les dispositions qui précèdent rencontrent votre agrément, je vous saurais gré de bien vouloir signer et retourner à notre bureau trois exemplaires de la présente Lettre. Après signature, la présente Lettre constituera un accord entre votre Gouvernement et le PNUD quant aux conditions régissant la fourniture, par le bureau du PNUD au Niger, de services d'appui à l'exécution nationale du programme.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

*Pour le Gouvernement*

*Pr Nouhou Hassan  
Ministre de la Santé Publique*

*Date*

*31 Mars 2012*

*Signé au nom du PNUD*

*Khardiata LO N'DIAYE  
Représentant Résident*

*Date :*

*23/04/2012*

ANNEXE SUR L'APPUI DU BUREAU DE PAYS DU PNUD

**PTA «Renforcement des capacités locales pour la réalisation de l'OMD 5 à travers la coopération Sud/Sud »**

1. Je me réfère aux consultations qui ont eu lieu entre le Ministère de la Santé Publique, agent d'exécution désigné par le gouvernement du Niger et les représentants du PNUD concernant la fourniture par le bureau du PNUD au Niger, de services d'appui à l'exécution du projet *N°00045139 du projet – Renforcement des capacités locales pour la réalisation de l'OMD 5 à travers la coopération Sud/Sud.*

2. Conformément aux dispositions de la Lettre d'Accord signée et du Plan de Travail Annuel – Renforcement des capacités locales pour la réalisation de l'OMD 5 à travers la coopération Sud/Sud, le bureau du PNUD fournira les services ci-après audit projet.

3. Services à fournir :

Services d'appui (description)	Echéancier pour la fourniture des services d'appui	Dépenses engagées par le PNUD pour la fourniture des services d'appui (en \$ approuvés)	Montant remboursé au PNUD et mode de remboursement. (à débiter directement sur le budget du programme)
- 71500. Paiement 12 mois d'indemnités de subsistance mensuelles «Salaires» de 10 VNU Internationaux Médecins et 10 VNU nationales (9 Sages-femmes et 1 assistante administrative)	1 <sup>er</sup> , 2 <sup>ème</sup> , 3 <sup>ème</sup> et 4 <sup>ème</sup> trimestres 2010	573 612	
- 71600. Echanges d'expériences et rencontres – DSA VNU internationaux et représentants MSP et DSRP	2 <sup>ème</sup> ou 3 <sup>ème</sup> trimestres	7 500	
- 72300. Achat petits équipements et consommables pour le stock de sécurité des VNU Médecins Chirurgiens	2 <sup>ème</sup> et 4 <sup>ème</sup> trimestres 2010	10 000	
- 71600 & 72100. Formation en soins obstétricaux néonataux d'urgence (SONU)	2 <sup>ème</sup> et 4 <sup>ème</sup> trimestres 2010	15000	
- 71400. Appui administratif et logistique pour la gestion et le suivi des VNU (Service d'un Chauffeur)	1 <sup>er</sup> , 2 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup> et 4 <sup>ème</sup> trimestres 2010	7 000	
- 71600. Missions de suivi des VNU sur le terrain exécutée par le PNUD-VNU	2 <sup>ème</sup> , 3 <sup>ème</sup> et 4 <sup>ème</sup> trimestres 2010	7 500	
- 72400. Communication	2 <sup>ème</sup> et 4 <sup>ème</sup> trimestres 2010	8 000	
- 72400. Gender Marker	2 <sup>ème</sup> , 3 <sup>ème</sup> et 4 <sup>ème</sup> trimestres 2010	8 000	
- 72400. MOSS/MORSS	2 <sup>ème</sup> , 3 <sup>ème</sup> et 4 <sup>ème</sup> trimestres 2010	20 000	
- 72400. GRAR	2 <sup>ème</sup> et 4 <sup>ème</sup> trimestres 2010	8 000	
<b>TOTAL</b>		<b>664 612</b>	